

Gland, le 31 mars 2023

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 30 mars 2023**

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie;
- ouï le rapport de la Commission de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'Association Le Colibri un prêt de CHF 400'000.- aux conditions du marché lors de la conclusion du prêt et aux échéances suivantes :
- 1^{ère} tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an
 - 2^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans
 - 3^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira